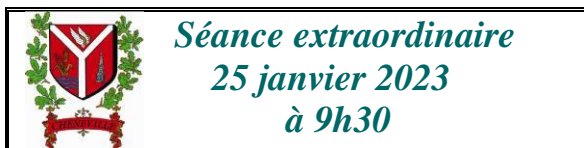


# MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 25 janvier 2023, à 9h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx Cadieux, en présence des conseillères et conseillers suivants : monsieur Gaétan Labelle, madame Danielle Meunier, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absence motivée : monsieur Alexandre Lafleur et madame Maryse Gougeon

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

*À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.*

## **L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Embauche d'une commis à la comptabilité et à la taxation**
- 4. Parole au public**
- 5. Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

### **1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Maxime Proulx-Cadieux, constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 9 h 37 devant aucune personne.

### **2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **2023-01-016**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

**QUE,**

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la greffière-trésorière dans l'avis de convocation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3- EMBAUCHE D'UNE COMMIS À LA COMPTABILITÉ ET À LA TAXATION**

#### **2023-01-017**

#### **Embauche d'une commis à la comptabilité et à la taxation**

**ATTENDU QUE** la préposée à la comptabilité a mentionné son intérêt de prendre sa retraite le 30 avril 2023;

**ATTENDU QU'** il est nécessaire d'avoir une personne à temps plein pour la remplacer;

**ATTENDU QUE** la personne choisie entrera en poste en février dans le but d'assurer une transition des tâches de façon efficace;

**ATTENDU QU'** une offre d'emploi a été affichée et des entrevues ont été passées par un comité de sélection formé de 2 conseillères, de la préposée à la comptabilité présentement en poste et de la directrice générale;

**ATTENDU QUE** le comité a fait part de ses recommandations au conseil;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'embauche de madame Maud Pilon pour une période probatoire de 6 mois à titre de commis à la comptabilité et à la taxation à raison de 35 heures par semaine;

**QUE,**

Madame Pilon soit classée à l'échelon 2 de sa classe dans l'échelle salariale, ce classement se justifiant par sa formation et son expérience en comptabilité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4- PAROLE AU PUBLIC**

#### **5- LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2023-01-018**  
**Levée de la séance**

Il est proposé par madame Danielle Meunier  
et résolu

**QUE,**

La présente séance soit et est levée à 9h40.

---

Maxime Proulx-Cadieux, Maire

---

Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.